

# RÈGLEMENT DES FOULÉES DAMMARTINOISES 2025

## INSCRIPTIONS

Participation ouverte à tous les athlètes féminins et masculins licenciés ou non.  
Le bulletin d'inscription (imprimable sur [www.dammartinsurtigeaux.net](http://www.dammartinsurtigeaux.net)) est à envoyer, avant le 7 juillet 2025, accompagné du règlement correspondant, par chèque uniquement à l'ordre de Dammartin Animation et d'une photocopie d'un certificat médical (OBLIGATION stricte) ou de la licence en cours de validité, à :  
**Mairie Dammartin Animation - Grande rue - 77163 Dammartin-sur-Tigeaux.**  
Inscription par internet sur [www.lesportif.com](http://www.lesportif.com) jusqu'au 12 juillet 2025.  
Aucune inscription ne pourra faire l'objet d'un remboursement quel que soit le motif d'annulation. Toute inscription incomplète ne sera pas prise en considération.

## CERTIFICAT MÉDICAL

**Les licenciés** : devront envoyer la photocopie de leur licence en cours de validité et indiquer le numéro sur le bulletin ou la présenter au retrait du dossard.

**Non licenciés** : devront joindre OBLIGATOIREMENT un certificat médical (ou sa copie certifiée conforme par le coureur) de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an.

**Les mineurs** : Les parents de mineurs doivent signer une attestation précisant qu'ils ont pris connaissance de l'arrêté du 7 mai 2021 fixant le contenu du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur paru au journal officiel du 8 mai 2021 et que toutes les réponses au questionnaire sont négatives. A défaut de signature attestant des réponses négatives, le mineur devra fournir un certificat médical de moins de 6 mois pour participer.

## FRAIS D'ENGAGEMENTS

5 km : **9 euros** inscription avant le 12 juillet 2025, **12 €** sur place  
10 km : **12 euros** inscription avant le 12 juillet 2025, **15 €** sur place  
Tarif spécial club pour les hommes et femmes inscrits au challenge : groupe de plus de 10 personnes : 8 euros par coureur.  
1,5 km, 800 m et 400 m : **GRATUIT**

## PARCOURS

**Départs et Arrivée : Dammartin-sur-Tigeaux - Parc Municipal - CD20**

Les parcours sont mesurés selon la méthode de l'I.A.A.F. et consultable sur [www.dammartinsurtigeaux.net](http://www.dammartinsurtigeaux.net)

Les courses ont lieu à travers les rues du village. La sécurité est assurée par les signaleurs aux carrefours. Le parcours est fléché sur la chaussée avec matérialisation de chaque km.

Un poste de ravitaillement sera présent au 5ème km et à l'arrivée.  
Rassemblement des concurrents sur la ligne de départ, dix minutes avant l'heure fixée.

## RETRAIT DES DOSSARDS

Retrait des dossards dans la cour de l'école derrière la mairie à **partir de 8h00**.  
Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction pourra être disqualifiée.

## RÉSULTATS

Le chronométrage est assuré par AOCHS. Les résultats seront affichés au fur et à mesure et seront consultables sur : <http://www.cdchs77.com>

## RÉCOMPENSES

**Un cadeau** sur présentation du dossard hors courses jeunes 400 m et 800 m.  
5 km et 10 km : récompense aux premiers de chaque catégorie H & F.

1,5 km : récompense pour les 3 premiers H & F par catégories.

400 m et 800 m : remise d'une médaille à tous les enfants.

Récompense challenge par équipe : Trophée aux 3 premiers clubs (sur 5) et aux 3 premières équipes féminines (sur 3).

Récompense offerte par la Mairie aux 1<sup>ers</sup> et 1<sup>ères</sup> Dammartinois(es) de chaque course.  
Pas de cumul des récompenses.

**Les récompenses sont remises uniquement sur place.**

## ASSURANCES ET SECOURS

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.  
Il incombe aux coureurs non licenciés de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité dans les cas suivants :

- Accidents provoqués par la déficience physique ou psychique des concurrents.
- Pertes, vols et dégradations d'effets ou des véhicules personnels
- Non respects du code de la route et abandon volontaire du parcours officiel.
- Envers les coureurs sans dossard.

**Les secours sont installés à l'arrivée.**

## LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Les participants aux courses hors stade s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage.

## DROIT À L'IMAGE

Les concurrents autorisent expressément les organisateurs de l'épreuve ainsi que les ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître lors de leur participation sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

## LES SERVICES

**Il est vivement recommandé d'arriver par Mortcerf afin d'accéder directement au parking P1 qui est le plus proche des départs de courses.**

L'utilisation des parkings est obligatoire car le village sera fermé à la circulation à partir de 9h00 et le stationnement sera interdit sur tout le parcours.

**Parking (OBLIGATOIRE) : P1** est prévu pour le stationnement à proximité du parc de la Mairie, entrée par la RD20 (suivre le fléchage). Ce parking est sous la surveillance de la gendarmerie.

**Parking (OBLIGATOIRE) : P2** (non surveillé) est prévu pour les retardataires à proximité de la station d'épuration (suivre le fléchage).

**Parking (OBLIGATOIRE) : P3** (non surveillé) est prévu au niveau du château d'eau.

Une consigne gratuite est disponible aux inscriptions.

Des vestiaires avec douches et WC seront mis à disposition des coureurs au stade du village mais ces locaux ne seront pas gardés, à chacun et chacune de se montrer très prudent avec ses effets personnels.